



MAIRIE  
DE  
MAZAUGUES

Code Postal : 83136

Téléphone : 04 94 86 95 03  
Télécopie : 04 94 86 82 12

Brignoles, le 13 janvier 2020

à : Commission de Suivi de Site  
Etablissement Titanobel - Mazaugues

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les membres de la Commission de Suivi de Site de Titanobel  
Mazaugues

Contrairement aux dispositions légales du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site et à la circulaire du 15 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de ce décret, notre proposition d'inscription de deux points à l'ordre du jour de la réunion de ce lundi 13 janvier 2020 n'a pas été prise en compte.

Nous considérons que cela va à l'encontre du but premier des CSS, à savoir qu'elles doivent être des lieux de débats et de consensus, qu'on doit pouvoir y aborder librement tous les sujets relatifs aux intérêts couverts par le code de l'environnement et qu'elles doivent rendre un avis formel dans le cas de demande concernant des points réglementaires, en l'occurrence l'étude de danger, le rapport de sécurité et le PPRT.

Dès lors, notre présence à cette réunion étant dénuée d'intérêt, nous prenons congé immédiatement et demandons que notre communication soit portée au compte rendu de cette commission.

Salutations.